



MINUSTAH
Section des Droits de l'Homme

RAPPORT MENSUEL- JUILLET 2008

I- Résumé

- **Deux enquêtes relatives aux morts suspectes de deux personnes qui étaient sous le contrôle de la police ont été ouvertes.**
- **Les activités de monitoring des centres de détention et de rétention ont révélé 18 cas de mauvais traitements.**
- **La tenue des assises criminelles, avec et sans assistance de jury, à travers le pays, au cours du mois de juillet, traduit la volonté des autorités judiciaires de lutter contre l'impunité et d'améliorer la transparence des procédures.**
- **Les tensions entre le pouvoir judiciaire et les autorités policières persistent et risquent de compromettre l'équilibre fragile existant entre les deux institutions.**
- **Le Sénat a confirmé le 31 juillet, la ratification de la candidature de Madame Michèle D. Pierre Louis à la primature.**

II- Développements majeurs en matière politique, sociale et sécuritaire

Quarante huit jours après sa désignation comme Premier Ministre, par le Président de la République, Madame Michèle D. Pierre Louis a vu sa candidature confirmée par le Sénat le 31 juillet¹. L'aval de la chambre des députés ayant été obtenu quelques jours auparavant, Madame Pierre Louis est désormais habilitée à soumettre sa déclaration de politique générale qui devra aussi être approuvée par le parlement. Pour l'instant aucune date n'a été fixée.

Cette ratification constitue un pas en avant vers la stabilité politique du pays. Elle a également mis un terme à la campagne de diffamation lancée par certains membres de la société civile à propos de l'orientation sexuelle alléguée de Madame Pierre Louis. L'expert indépendant des Nations Unies pour les droits de l'homme en Haïti, Monsieur Louis Joinet a vivement critiqué cette campagne de diffamation dans une déclaration en date du 15 juillet².

La publication de la loi électorale, le 25 juillet, dans le Journal Officiel « Le Moniteur », semble indiquer que la date des élections sénatoriales pourrait être fixée prochainement par le Conseil Electoral Provisoire.

Sur le plan sécuritaire une certaine accalmie a été observée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Selon les statistiques de la MINUSTAH, les enlèvements auraient diminué de moitié par rapport à la moyenne des mois précédents. Malgré cette amélioration, la proportion de mineurs parmi les victimes d'enlèvement demeure importante. Selon l'UNICEF, depuis le début de l'année, 66 mineurs ont été enlevés, soit 35% des victimes.

¹ La ratification de Madame Pierre Louis a été favorablement accueillie par la communauté internationale

² http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_poli_fr.php?id=13906

Les départements du nord, du nord-est et du sud-est ont enregistré pour leur part des nouvelles manifestations de '*militaires démobilisés*'. Leurs revendications tournaient autour du paiement de leurs arriérés de solde et de la restauration de l'armée nationale. Au Cap Haïtien et à Ouanaminthe, ils ont respectivement occupé les locaux d'un bâtiment public et une caserne désaffectée. L'intervention de la police nationale haïtienne (PNH) assistée des forces de la MINUSTAH a permis de contrôler cette situation assez rapidement. Plusieurs militaires démobilisés ont été inculpés pour détention illégale d'arme à feu, complot contre la sûreté de l'Etat et association de malfaiteurs, puis transférés à la Direction Centrale de la Police Judiciaire de Port au Prince ou à la prison du Cap Haïtien.

III- Situation des droits de l'homme observée sur le terrain.

Police et autres organes responsables de l'application des lois

La section a ouvert deux enquêtes sur les morts suspectes de deux individus après leur arrestation par la PNH. La première enquête concerne le cas d'une personne qui, en date du 11 juillet, aurait été battue par des agents de la police nationale haïtienne lors de son interpellation. Elle décéda quelques heures plus tard. La seconde, quant à elle, a été diligentée suite au décès d'une personne le 22 juillet à l'hôpital général. L'individu concerné, soupçonné par la police d'être impliqué dans un cas d'enlèvement, avait été transporté à l'hôpital le 26 juin après avoir été blessé par balles lors de son interpellation.

Les cas de mauvais traitements policiers au moment des arrestations, ou durant la garde à vue, demeurent courants à travers le pays. La section a enregistré dix-huit (18) cas ce mois-ci et mené cinq (5) enquêtes dans les départements de la Grande Anse, du Nord et du Sud.

Ainsi en date du 9 juillet, un agent affecté au sous-commissariat des Cayes, aurait administré des coups à l'aide d'un câble électrique pendant environ une dizaine de minutes à deux chauffeurs de taxi-moto en litige.

Les visites des cellules de garde à vue par les personnels des bureaux régionaux de la section ont permis de constater la persistance de pratiques illégales comme celles d'arrêter des individus pour des infractions non caractérisées ou non prévues dans le code pénal haïtien.

L'accomplissement par les CASECs³ d'actes relevant des attributions de la police ou de la justice tels que la rédaction et l'exécution de mandats, les arrestations, voire les détentions, suscite de nombreuses inquiétudes quant au respect des droits des personnes interpellées. Ces pouvoirs que s'attribuent illégalement les CASECS ou d'autres entités, comme les brigades de vigilance, les '*corps de brigadiers*' ou les agents des services privés de sécurité, s'exercent le plus souvent avec l'aval des autorités policières en sous effectif à travers le pays⁴ et/ou des autorités administratives locales.

Au Cap Haïtien, le 14 juillet, des agents de sécurité de la mairie, exécutant un ordre d'expulsion émis par cette dernière auraient frappé une marchande ambulante au visage, au dos et à la poitrine.

Face à ce problème récurrent, la section envisage d'enquêter sur le rôle et les possibles violations des droits de l'homme commis par ces acteurs, ainsi que de publier les résultats de cette enquête.

³ Conseil d'administration des sections communales

⁴ A Cerca Carvajal, 3 policiers garantissent la sécurité de 40.000 habitants tandis que les îles Cayemites n'ont aucune présence policière pour 16.000 habitants.

Les relations toujours tendues entre le pouvoir judiciaire et la police nationale, en particulier à Port au Prince, continuent d'avoir un impact dommageable sur le traitement des dossiers des personnes arrêtées et détenues et le respect des garanties judiciaires. Cette tension s'est accentuée suite à l'arrestation par le parquet de Port-au-Prince le 28 juillet d'un contractant privé chargé de la sécurité rapprochée du Directeur Général de la police nationale pour détention illégale d'armes à feu et possession d'un badge périmé. Toutefois, les commissariats de police de Port-au-Prince ont refusé de recevoir le prévenu. Cette mésentente entre ces deux institutions ne peut qu'être préjudiciable dans un contexte marqué par une sécurité précaire et des dysfonctionnements latents de la chaîne pénale.

Justice

La tenue d'assises criminelles avec et sans assistance de jury, qui ont débuté autour du 14 juillet, marque un point positif dans l'établissement de l'état de droit et dans la lutte contre l'impunité. Les assises de Port-au-Prince ont été diffusées en direct sur la chaîne de télévision nationale.

Grâce à son programme d'assistance judiciaire à Mirebalais, la section a permis aux accusés de cette juridiction de bénéficier de l'assistance gratuite d'un avocat⁵. Il reste que globalement ces assises n'auront qu'une faible incidence sur les chiffres de la détention préventive prolongée. A Port-au-Prince, par exemple, 102 affaires ont été programmées alors qu'à lui seul, le pénitencier national de Port-au-Prince compte plus de 3400 prévenus en détention préventive.

En outre, certaines considérations sur le déroulement de ces assises doivent être mentionnées. Ainsi, la section a noté que la nomination tardive des avocats de la défense (parfois la veille de l'audience) constitue une atteinte grave à l'égalité des armes et aux droits de la défense. De même, la section, qui a assisté au procès de trois hommes⁶ accusés du meurtre en 2005 de Didier Mortet⁷, a noté un certain nombre d'échanges anormaux intervenus lors de l'audience, notamment l'intermédiation répétée d'un agent de la PNH, entre des membres du jury et l'avocat de la défense. Ce fait nous semble des plus inhabituels et contraire aux règles relatives à la police de l'audience en usage en matière criminelle ; un jury d'assises est sensé être protégé de tout contact avec l'extérieur durant toute la durée du procès. Au final, le jury a prononcé l'acquittement en faveur des trois co-accusés, alors que le parquet réclamait la perpétuité et l'avocat de la défense une réduction de peine.

Sur un autre plan, l'indépendance de la justice a été également affectée par l'immixtion des autorités locales dans la nomination des autorités judiciaires. Ceci a été notamment illustré au mois de juillet dans la commune de Lascahobas lorsque la Mairesse a fermé le tribunal de paix, en réaction à la nomination par le ministère de la justice d'un juge de paix non originaire de la région. Ces immixtions rendent d'autant plus urgente la mise en place effective d'un statut pour les magistrats.

Conditions de détention

Les conditions de détention ne se sont pas améliorées durant le mois de juillet. Selon la Direction de l'Administration Pénitentiaire, 7895 personnes seraient actuellement écrouées dans les prisons haïtiennes. Le pénitencier national compterait à lui seul plus de 3600

⁵ D'autres programmes d'assistance légale gratuite ont permis que davantage d'accusés soient pourvus d'avocats, tels que le Bureau d'Assistance Légale de la section justice par exemple.

⁶ Le présumé auteur intellectuel de ce meurtre avait bénéficié en 2007 d'un arrêt infirmatif de la Cour d'Appel ordonnant sa relaxe immédiate, et un des présumés complices s'était évadé du pénitencier national peu de temps après son incarcération.

⁷ Un ressortissant Français, ancien chef d'escale de la compagnie aérienne Air France

personnes. Selon une analyse menée par la section dans ce pénitencier, une personne écrouée disposerait d'environ 55 cm² au sol pour vivre.

IV- Activités droits de l'homme menées par la Section

Sensibilisation:

Les activités de sensibilisation à la liberté de la presse et à l'égalité des sexes, financées par l'Organisation Internationale de la Francophonie en partenariat avec le Haut Commissariat, se sont poursuivies à travers le pays. Dans le Sud Est deux (2) journées de réflexion ont été organisées. La section a également animé une séance de sensibilisation sur les droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre du projet Espace Jeune conçu par le Centre Multimédia du Nord.

Campagne sur le droit à l'eau potable

Dans le cadre de la redéfinition de ses activités vers une implication plus soutenue dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, la section projette de lancer à partir du 10 octobre prochain une campagne de promotion du droit à l'eau potable. Dans cette optique, la direction a rencontré différents acteurs intervenant dans le secteur de l'eau en Haïti : institutions nationales gouvernementales et non gouvernementales, organisations non gouvernementales internationales et agences des Nations Unies. Ces rencontres ont donné lieu à la création, à Jérémie, d'un comité de suivi sur la campagne, regroupant les représentants de la section et les intervenants locaux (représentants du Service National d'Eau Potable, et les principales ONG nationales et internationales impliquées). La section souhaiterait reproduire dans toutes ses régions d'intervention ce type de mécanisme.

Renforcement des capacités locales.

La section a poursuivi ses activités de vetting de la PNH en collaboration avec les bureaux de terrain et la section UNPOL-PNH de la MINUSTAH. Au cours de ce mois, 248 dossiers de personnels de la PNH ont été analysés et ont fait l'objet de recommandations en vue de l'obtention de la certification. Ceci porte à 1397 le nombre de dossiers de personnels de la PNH traités depuis le mois de mars 2008. Parallèlement, l'unité a rouvert une enquête sur un policier qui aurait été impliqué dans des actes de violations des droits de l'homme en 2002 et 2003 à Port-au-Prince.

Plusieurs séminaires et séances de sensibilisation ont été organisés dans l'ensemble des régions, dont un séminaire sur les techniques d'enquête en matière de droits de l'Homme à l'intention de quinze (15) organisations de défense des droits de l'Homme dans le département du Nord et une séance d'introduction aux droits de l'homme pour les journalistes de l'Artibonite.

Dans le cadre de son appui à l'Ecole de la Magistrature, la section a présenté un module sur les droits de l'Homme. Ce module de plus de six (6) semaines a concerné une cinquantaine de juges de paix du département de l'Ouest.

Suite à la sollicitation de l'Inspection Générale de la Police (IGPNH), la section a participé à une visite d'inspection dans le Département de Nord-Ouest, y compris l'île de la Tortue⁸. Cette visite a permis d'évaluer la situation des droits de l'Homme dans un département isolé et dépourvu de présence policière adéquate. Par exemple, l'île de la Tortue ne compte que sept (7) policiers pour 40.000 habitants. La section compte pallier son absence dans le

⁸ L'île de la Tortue est réputée comme enregistrant des trafics de drogue et d'armes à feu importants

département en nommant un officier du bureau central en tant que point focal du département du Nord Ouest.

Les formations dispensées par la section en collaboration avec la commission des Droits de l'Homme de l'IGPNH se sont poursuivies. Au cours de ce mois, une centaine de policiers affectés à la Brigade d'Intervention Motorisée de la PNH ont suivi des séances sur l'usage de la force et le rôle de la commission dans la promotion des droits de l'homme.